

Challenges.fr Par [Grégoire Pinson](#) le 02.01.2023 à 15h41

Le spectre d'une envolée des faillites rejaillit et glace les entreprises

Par [Grégoire Pinson](#) le 02.01.2023 à 15h41 -

Inflation, pénuries, remboursement des PGE... un cocktail explosif qui fragilise les entreprises. Redressements et liquidations de sociétés vont accélérer en 2023. Pour l'agence Fitch, 7,6 milliards d'euros de créances à risque pourraient partir en fumée.



Après Camaïeu, liquidé, l'entreprise de télécoms Scopelec est passée devant le tribunal de commerce pour une reprise in extremis par un concurrent. Le nombre d'entreprises en difficulté se démultiplie depuis la fin de l'été.

AFP/ARCHIVES - CHARLY TRIBALLEAU

La trêve des confiseurs n'aura été que symbolique pour les mandataires judiciaires, juges de tribunaux de commerce et avocats sollicités dans les affaires d'entreprises en difficulté. "Les dossiers recommencent à arriver à un rythme accéléré", relève ainsi Jean-Dominique Daudier de Cassini, qui codirige le département restructuration du cabinet Weil.

Après Camaïeu qui tire le rideau sur son activité, c'est la société de télécoms Scopelec qui est reprise à la barre du tribunal par son concurrent Circet -

au prix de la suppression de la moitié des postes. Ou encore cette PME spécialisée dans la vente en ligne de matériel de jardin qui dépose discrètement, le 27 décembre, son dossier devant les juges commerciaux.

"De nombreuses entreprises engagent aussi des démarches *in bonis*, lorsqu'elles sont encore en bonne santé, confirme François Kliber, membre du directoire de la banque Thémis, spécialisée dans les sociétés en redressement. Mais leurs demandes sont le signe de leurs difficultés, comme la recherche de financements gagés sur leurs propres stocks."

Les derniers relevés de la Banque de France traduisent déjà la saignée qui s'opère, depuis un réveil brutal à la fin de l'été. En novembre, l'institution comptabilisait, à titre provisoire, près de 40.000 défaillances, soit 46% de plus qu'en 2021. Le mouvement s'accompagne d'une accélération des mises en liquidations judiciaires directes: ces procédures qui ne laissent aucun espoir aux sociétés comme à leurs salariés ont augmenté de 71% sur douze mois, pointe le cabinet Altare.

Saut dans l'inconnu

"En dix ans, je n'ai jamais constaté autant de stress chez les dirigeants, explique Alexandre Montay, délégué général du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (METI). La nouvelle année représente pour eux un saut dans l'inconnu et ils sont, selon nos sondages, de 6% à 8% à estimer qu'ils ne traverseront pas les douze prochains mois." Explosion du prix des matières premières, pénuries en tout genre, début de remboursement des prêts garantis par l'Etat et enclenchement par les Urssaf de récupérations d'arriérés Covid...: les commissaires aux comptes ne pourront que constater, dans les prochaines semaines, les dégâts causés sur 2022 par ces pluies acides sur les comptes.

"Ce cocktail explosif est d'autant plus difficile à manier que, simultanément, la demande reste au beau fixe, note Denis Le Bossé, fondateur du cabinet Arc, spécialisé dans le recouvrement de créances. Des chefs d'entreprise se laissent griser par leurs carnets de commandes bien remplis et en viennent à manquer de cash pour faire face à la hausse des coûts ou aux retards de paiements de leurs clients. Il est donc indispensable de demander des acomptes et de prendre toutes les mesures pour sécuriser les trésoreries."

La fin de l'argent facile et la hausse des taux d'intérêt vont en effet cueillir quelques groupes surendettés. L'agence de notation Fitch estime, dans une note publiée le 15 décembre, que le taux de défaut sur les obligations à risque (*high yield*) et les prêts à effet de levier vont grimper à 5,9% pour la France en 2023 – le ratio le plus élevé de la zone euro. Un total de 7,6 milliards d'euros de créances pourrait partir en fumée.

"Le risque de défaillances en cascade est considérable", juge Denis Le Bossé. "Nous sommes à la veille d'une vague de faillites", pronostiquait le 13 décembre Arnaud Montebourg, ex-ministre du Redressement productif, à l'occasion d'une mobilisation des défenseurs du Fabriqué en France. L'industrie est en effet la plus exposée à la hausse de l'énergie et aux pénuries. Mais les foncières, qui sont frappées par les coûts croissants de construction, la hausse des taux et la chute des baux commerciaux, sont aussi à la peine ; tout comme l'hôtellerie qui voit grimper les factures de chauffage dans ses chambres.

Effet rattrapage

L'impact macro-économique de ces escadrilles de mauvaises nouvelles reste à évaluer. "Pour 2022, malgré la hausse, on reste en deçà des 60.000 procédures de redressement et de liquidations constatées, en moyenne, avant le Covid, tempère Jean-Dominique Daudier de Cassini. On va donc voir réapparaître, inévitablement, quelque 20.000 entreprises en difficulté qui manquent dans les statistiques – ces dossiers à la limite de la flottaison qui ont perduré jusque-là grâce aux aides de l'Etat."

Simultanément, la création d'entreprises atteint des sommets: plus d'un million de nouvelles sociétés auront été enregistrées sur 2022. Difficile toutefois de souscrire à une analyse schumpétérienne d'une vigoureuse destruction créatrice en cours, les entrepreneurs faisant naître de nouveaux projets sur les cendres de leurs sociétés disparues. Car les dirigeants en place aujourd'hui connaissent une profonde fatigue. Après quatre années de crises, depuis les gilets jaunes jusqu'à la guerre en Ukraine, pas certain qu'ils souhaitent repartir pour de nouvelles aventures.